

EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
En abrégé « EUROFUNDLUX »
10-12, Avenue Pasteur
L - 2310 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 82461
(la « SICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT
EURO DEFENSIVE

Il est porté à la connaissance des actionnaires du compartiment Euro Defensive (le « **Compartiment** ») que les modifications suivantes ont été décidées par le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil d'Administration** ») et prendront effet, sauf indication contraire, à partir du 21 septembre 2023 (la « **Date d'Effet** ») :

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de la SICAV.

Le Conseil d'Administration a décidé de revoir la politique d'investissement du Compartiment en vue de proposer un produit axé, à partir de la Date d'Effet, sur les obligations gouvernementales européennes à court terme. En conséquence, le Compartiment sera renommé Euro Short Term Government Bond.

Enfin, à partir de la Date d'Effet, le modèle de commission de performance actuellement en place au niveau de certaines classes d'actions d'autres compartiments de la SICAV, calculé sur la performance positive de la classe concernée par rapport à la performance d'un paramètre de référence, sera appliqué à la classe d'actions A et la commission de gestion de cette dernière sera augmentée à 0.4% maximum par an.

Afin de faciliter la lecture des nouvelles caractéristiques du Compartiment, vous trouverez ci-dessous une comparaison mettant en évidence les modifications apportées par rapport à la version actuelle :

En vigueur jusqu'au 20 septembre 2023	En vigueur à partir du 21 septembre 2023
Changement de dénomination	
Euro Defensive	Euro Short Term Government Bond
Changement de politique d'investissement	
Le compartiment a comme objectif le maintien du capital investi. Les avoirs nets du compartiment sont investis, jusqu'à concurrence de 90% de ses actifs nets en valeurs mobilière de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade).	Le compartiment a comme objectif le maintien du capital investi. <u>Le compartiment investit au moins 80% de ses actifs nets en valeurs mobilières de type obligataire incluses dans l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Government.</u>
Le compartiment n'est pas qualifié comme un fonds monétaire, tel que défini dans le Règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires, investissant principalement en positions ayant une durée supérieure à celle d'un fonds monétaire.	<u>Jusqu'à concurrence de 20%, les avoirs nets du compartiment pourront être investis en valeurs mobilières de type obligataire non incluses dans l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Government, y compris les valeurs mobilières de type obligations vertes, les valeurs mobilières de type obligataire ayant un rating inférieur à BBB- (« non investment grade»), et les valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds »).</u>
Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, en ligne avec l'article 8 du SFDR, en identifiant des émetteurs capables de générer des résultats d'entreprise durables dans le temps, tout en respectant les bonnes pratiques de gouvernance (facteurs ESG). Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales de ce Compartiment sont disponibles à l'Annexe III.	<u>Tout investissement en valeurs mobilières de type actions est exclu.</u>
Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire ayant un rating inférieur à BBB- (« non investment grade») et/ou en valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds »).	Les avoirs nets du compartiment sont investis, jusqu'à concurrence de 90% de ses actifs nets en valeurs mobilière de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade).
Au moins deux tiers des actifs nets seront toujours libellés en Euro.	Le compartiment n'est pas qualifié comme un fonds monétaire, tel que défini dans le Règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires, investissant principalement en positions ayant une durée supérieure à celle d'un fonds monétaire.
	Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, en ligne avec l'article 8 du SFDR, en identifiant des émetteurs capables de générer des résultats d'entreprise durables dans le temps, tout en respectant les bonnes pratiques de gouvernance (facteurs

Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC, tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement » dont les politiques d'investissement sont compatibles avec celles du compartiment. Le compartiment n'investira pas en valeurs mobilières de type obligations convertibles, en contingent convertible bonds (« CoCo »), ABS/MBS, CMBS et dans des instruments de type distressed ou default securities. Le compartiment pourra, à titre accessoire, détenir des liquidités au titre de la section 5.A.5) du Prospectus. A des fins d'investissement, de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables, le compartiment pourra détenir des quasi-liquidités, telles que des dépôts et des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, conformément aux restrictions d'investissement énoncées dans la présente fiche technique et/ou, le cas échéant, dans la partie générale du Prospectus. En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société aura normalement recours aux techniques de couverture du risque de change. Tout investissement en valeurs mobilières de type actions est exclu. Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement – Techniques et Instruments», l'utilisation de produits dérivés et des opérations de prêt sur titres se fera dans un but de couverture et d'investissement. N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment EURO DEFENSIVE.	ESG. Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales de ce Compartiment sont disponibles à l'Annexe III. Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire ayant un rating inférieur à BBB (« non investment grade») et/ou en valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds »). Au moins deux tiers des actifs nets seront toujours libellés en Euro. Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC, tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement » dont les politiques d'investissement sont compatibles avec celles du compartiment. Le compartiment n'investira pas en valeurs mobilières de type obligations convertibles, en contingent convertible bonds (« CoCo »), ABS/MBS, CMBS et dans des instruments de type distressed ou default securities. Le compartiment pourra, à titre accessoire, détenir des liquidités au titre de la section 5.A.5) du Prospectus. A des fins d'investissement, de trésorerie et/ou en cas de conditions de marché défavorables, le compartiment pourra détenir des quasi-liquidités, telles que des dépôts et des instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, conformément aux restrictions d'investissement énoncées dans la présente fiche technique et/ou, le cas échéant, dans la partie générale du Prospectus. <u>Les instruments financiers dans lesquels le Compartiment investit sont libellés en Euro.</u> En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société aura normalement recours aux techniques de couverture du risque de change. Tout investissement en valeurs mobilières de type actions est exclu. Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement – Techniques et Instruments», l'utilisation de produits dérivés et des opérations de prêt sur titres se fera dans un but de couverture et d'investissement. N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment EURO DEFENSIVE.
Modification du paramètre de référence (benchmark)	
30% ICE BofAML Italy Treasury Bill Index en Euro; 70% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index en Euro	100% ICE BofA 1-3 Year Euro Government Index in Euro Le compartiment est géré activement et fait référence au benchmark, qui est utilisé par la Société de Gestion pour définir l'univers d'investissement initial principal du compartiment. Le compartiment ne suit pas le benchmark mais vise à dépasser sa performance.
Modification de la commission de gestion de la classe A	
Actions de la classe A : maximum 0.25 % p.a.	Actions de la classe A : maximum <u>0.40 % p.a.</u>

Application d'une commission de performance à la classe A	
Commission de performance : Pas applicable	Commission de performance : La Société de Gestion recevra une commission de performance annuelle égale à 20%, calculée sur la performance positive de cette classe, après déduction de tous les frais à l'exception de la commission de performance, comparée avec la performance du benchmark au cours de la période de référence.

* * *

Les actionnaires du Compartiment qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées ont la possibilité de demander le rachat sans frais (à l'exception des frais autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement, le cas échéant) de leurs actions jusqu'au 20 septembre 2023, avant 14:00 heure (heure de Luxembourg).

Le Prospectus daté 21 Septembre 2023, le document d'informations clés (« KID » ou « KIID ») du Compartiment mis à jour et des informations complémentaires seront disponibles gratuitement sur demande au siège social de la SICAV, de la Société de Gestion ou bien auprès des Agents Placeurs.

Luxembourg, le 21 août 2023
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION